



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 5 MAI 2005, À 20
HEURES.

Étaient présents:

Monsieur Gilles Plante, préfet
Madame Jocelyne Lecavalier, préfète suppléante
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Michel Gilbert, conseiller
Madame Diane Lagacé, substitut
Monsieur Yves Laganière, conseiller

Était absent:

Monsieur Marcel Bédard, conseiller, remplacé par madame Diane Lagacé

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu, assistait également à la séance.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2005
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer

05-05-099



No de résolution
ou annotation

05-05-099
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

7. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
 - 7.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements d'emprunt numéros 1070 et 1071
 - 7.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlement d'emprunt numéro 05-03
 - 7.3 Ville de Beloil: règlement d'emprunt numéro 1522-00-2005
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2005 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2005 du Comité consultatif agricole
10. Dépôt du compte rendu de la réunion du 27 avril 2005 du Comité des finances
11. Dépôt des procès-verbaux du Comité de sécurité incendie
 - 11.1 Procès-verbal de la séance du 24 février 2005
 - 11.2 Procès-verbal de la séance du 27 avril 2005
12. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 12.1 Ville de Beloil : règlements de modification
 - règlement numéro 1248-104-2005 modifiant le règlement de zonage
 - règlement numéro 1248-105-2005 modifiant le règlement de zonage
 - 12.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-149A modifiant le règlement de zonage
13. Demande au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec : registre de production animale
14. Politique culturelle : dépôt du projet
15. Branche 7 du Ruisseau Cochon
 - 15.1 Adoption du règlement
 - 15.2 Octroi du contrat d'entretien
 - 15.3 Nomination du surveillant des travaux
16. Règlement d'emprunt relatif au siège social : avis de motion
17. Aide financière du M.A.M.R.
18. Embauche d'une secrétaire exécutive
19. Meublétout : aide financière
20. Demandes d'appui
 - 20.1 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie : redevances
 - 20.2 M.R.C. de Joliette : Loi sur les architectes
 - 20.3 M.R.C. de l'Assomption : matières résiduelles
 - 20.4 APDDMR : projet d'harmonisation de l'utilisation des sentiers du mont Rougemont



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

21. Divers

21.1 Règlement relatif à la tarification des consultations: avis de motion

22. Interventions de l'assistance

23. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2005

05-05-100

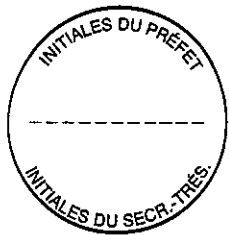
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2005 soit et
est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

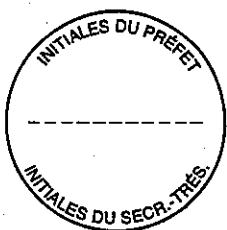
- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-280 | 29-03-05 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception de notre règlement numéro 14-27 modifiant le Schéma d'Aménagement. |
| 05-281 | 29-03-05 | Lettre de MONSIEUR PATRICK DELISLE, adjoint à la direction générale, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant un avis public relativement à une séance de consultation publique sur leur schéma de couverture de risques, le 6 avril 2005. |
| 05-282 | 29-03-05 | Lettre de MONSIEUR MARCEL BÉDARD, maire, VILLE DE BELOEIL, nous informant de son impossibilité d'assister à la séance extraordinaire du Conseil de la M.R.C. du 29 mars 2005 et nous demandant de reporter le point "siège social de la M.R.C." à la séance ordinaire du 7 avril 2005. |
| 05-283 | 29-03-05 | Lettre de MONSIEUR ANDRÉ SENÉCAL, coordonnateur administratif, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement. |
| 05-284 | 30-03-05 | Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE, nous informant de leurs futurs projets. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-285 | 30-03-05 | Lettre de MONSIEUR ROBERT COMEAU, directeur général, RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE, relativement à un règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés, pour appui de la M.R.C. |
| 05-286 | 30-03-05 | Télécopie de MONSIEUR GAËTAN LAFRANCE, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant un avis public relatif à deux (2) assemblées publiques portant sur le projet de schéma de couverture de risques. |
| 05-287 | 31-03-05 | Lettre de MONSIEUR ÉRIC LABBÉ, LABBÉ ET ASSOCIÉS INC., offrant leurs services pour la réalisation de l'étape préliminaire relative à la relocalisation du siège social de la M.R.C. |
| 05-288 | 31-03-05 | Invitation de MONSIEUR THOMAS J. MULCAIR, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, pour souligner la reconnaissance officielle de dix-huit (18) réserves naturelles en milieu privé, le 5 avril 2005. |
| 05-289 | 31-03-05 | Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous informant d'une seule réclamation présentement en cours à leur étude et ce, relativement à nos états financiers 2004. |
| 05-290 | 31-03-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES LA MADELEINE, directeur du service de sécurité incendie, VILLE DE LONGUEUIL, nous invitant à la présentation de leur schéma de couverture de risques, le 31 mars 2005. |
| 05-291 | 31-03-05 | Lettre de MONSIEUR LOUIS FORGET, vice-président Affaires publiques et gouvernementales, PIPELINE SAINT-LAURENT, nous remerciant pour le temps accordé à la présentation de leur projet, le 7 mars 2005. |
| 05-292 | 31-03-05 | Certificat de publication de MADAME LISE LAPALME, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION, relativement à une assemblée publique portant sur des travaux d'entretien pour le cours d'eau Branche 41 de la Rivière Amyot. |
| 05-293 | 01-04-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, directeur général, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, demandant d'ajouter leur demande d'exclusion de la zone agricole désignée, à une prochaine séance du Conseil des maires de la M.R.C. |
| 05-294 | 01-04-05 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception du règlement numéro 14-25 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|---|
| 05-295 | 01-04-05 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous demandant d'adopter une résolution relative aux nouvelles cotes de crues du ministère de l'Environnement. |
| 05-296 | 01-04-05 | Lettre de MONSIEUR JEAN MERCILLE, division de la réglementation et des programmes, VILLE DE LONGUEUIL, nous demandant de leur transmettre divers documents relatifs au processus de révision du Schéma d'Aménagement touchant l'arrondissement de Saint-Bruno-de-Montarville. |
| 05-297 | 01-04-05 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception du règlement numéro 14-25 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 05-298 | 01-04-05 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception du règlement numéro 14-27 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 05-299 | 04-04-05 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant les documents inhérents à l'entrée en vigueur du règlement numéro 387 modifiant leur schéma d'aménagement. |
| 05-300 | 04-04-05 | Certificat de publication de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier par intérim, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, relativement à une assemblée publique portant sur des travaux d'entretien du cours d'eau Branche 41 de la Rivière Amyot. |
| 05-301 | 04-04-05 | Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, COMTÉ DE BORDUAS, accusant réception de notre correspondance à l'égard des organismes de représentation des municipalités de la C.M.M. |
| 05-302 | 04-04-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant les documents inhérents à l'entrée en vigueur du règlement numéro 147-05 modifiant leur règlement de contrôle intérimaire numéro 130-02. |
| 05-303 | 04-04-05 | Lettre de MONSIEUR MARC CROTEAU, secrétaire et directeur général par intérim, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant un avis de convocation à l'assemblée générale de l'U.M.Q., le 30 avril 2005. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-304 | 04-04-05 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 05-03-6127 acceptant de participer financièrement à l'embauche d'un professionnel pour la rédaction d'un mémoire commun des M.R.C. des couronnes Nord et Sud sur le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement. |
| 05-305 | 04-04-05 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de notre résolution numéro 04-11-266 portant sur les organismes de représentation des municipalités de la C.M.M. et nous transmettant la résolution numéro 04-12-6032 à cet effet. |
| 05-306 | 04-04-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 1248-100-2004. |
| 05-307 | 04-04-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-104-2005 et 1248-105-2005, pour avis de conformité. |
| 05-308 | 04-04-05 | Télocopie de MONSIEUR GAËTAN LAFRANCE, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant d'une rencontre concernant les communications pour les services de prévention incendie, le 12 avril 2005. |
| 05-309 | 04-04-05 | Télocopie de MADAME LISE LABEL, directrice générale, CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, transmettant une résolution appuyant le regroupement des commerçants de l'autoroute 20 dans leur démarche pour s'opposer à la commercialisation des haltes routières du ministère des Transports du Québec. |
| 05-310 | 05-04-05 | Lettre de MONSIEUR BERNARD DESCHAMPS, directeur général et secrétaire, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous invitant à sa 3ème assemblée générale annuelle, le 11 mai 2005. |
| 05-311 | 07-04-05 | Certificat de publication de MONSIEUR GAËTAN LAFRANCE, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, relativement à une assemblée publique portant sur les travaux d'entretien du cours d'eau Branche 14 du Ruisseau Beloeil. |
| 05-312 | 07-04-05 | Copie d'une lettre de MADAME NATHALIE DESLONGCHAMPS, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DE L'ASSOMPTION, adressée à MONSIEUR THOMAS J. MULCAIR, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, transmettant la résolution numéro 05-03-071 informant de la position de leurs élus en matière de recyclage. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 05-313 | 07-04-05 | Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant de la conformité aux orientations gouvernementales de notre règlement de contrôle intérimaire numéro 33-05-01. |
| 05-314 | 08-04-05 | Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les seconds projets des règlements d'urbanisme numéros 91.21.70.05 et 91.21.71.05, pour avis de conformité. |
| 05-315 | 08-04-05 | Lettre de MADAME GENEVIÈVE HÉBERT, registraire des biens culturels, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, transmettant copie d'un avis d'intention de procéder à un correctif relativement au classement de la maison Paul-Émile Borduas. |
| 05-316 | 08-04-05 | Lettre de MONSIEUR MICHEL BELZILE, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant un guide relativement à l'enfouissement des fils et câbles dans les municipalités. |
| 05-317 | 08-04-05 | Lettre de MADAME MARIE FERDAIS, chef – relations avec le milieu et projets spéciaux, HYDRO-QUÉBEC, nous transmettant un guide relativement à l'enfouissement des fils et câbles dans les municipalités. |
| 05-318 | 08-04-05 | Courriel de MONSIEUR MARCEL COMIRÉ, coordonnateur, COVABAR, transmettant l'ordre du jour de l'assemblée du conseil de concertation du 16 avril 2005. |
| 05-319 | 08-04-05 | Copie d'une télécopie de MONSIEUR MICHEL COUTURIER, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, adressée à MONSIEUR JACQUES DURAND, président, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, informant que les futures communications écrites provenant de leur ministère seront dorénavant acheminées à la M.R.C., en copie conforme au C.L.D. |
| 05-320 | 11-04-05 | Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant un guide explicatif concernant la consultation publique sur un projet d'élevage porcin. |
| 05-321 | 11-04-05 | Lettre de MONSIEUR YVES LAFORTUNE, directeur, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution 05-03-055 adoptant le règlement numéro 14-25 modifiant notre schéma d'Aménagement. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-322 | 11-04-05 | Lettre de MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX, président, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous informant que le magazine Québec Entreprise publiera un dossier sur notre région dans son édition d'automne 2005. |
| 05-323 | 11-04-05 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-149A, pour avis de conformité. |
| 05-324 | 11-04-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 1248-102-2005. |
| 05-325 | 11-04-05 | Certificat de publication de MADAME GERTRUDE THERRIEN, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur la vente d'immeubles pour non paiement de taxes foncières. |
| 05-326 | 11-04-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 064-05, s'objectant à ce que la C.M.M. représente et négocie au nom des municipalités locales en lieu et place de la F.Q.M et de l'U.M.Q. |
| 05-327 | 11-04-05 | Résolution numéro R-57-2005 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, appuyant les travaux de nettoyage du cours d'eau Branche numéro 53 du ruisseau Beloeil. |
| 05-328 | 11-04-05 | Lettre de MONSIEUR FRÉDÉRIC CÔTÉ, ingénieur-associé, GROUPE COMU, offrant leurs services pour la construction du siège social de la M.R.C. |
| 05-329 | 11-04-05 | Lettre de MONSIEUR LUC SAUVAGEAU, direction de l'évaluation foncière, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant les résultats de l'application des indicateurs de performance aux rôles d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2005. |
| 05-330 | 12-04-05 | Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 05.03, pour avis d'opportunité. |
| 05-331 | 13-04-05 | Lettre de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, relativement à la cause M.R.C. Vallée-du-Richelieu et M.R.C. Lajemmerais c. Pierre Paradis et als. |
| 05-332 | 13-04-05 | Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'un avis public portant sur la vente d'immeubles pour non paiement de taxes foncières. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-333 | 13-04-05 | Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur la vente d'immeubles pour non paiement de taxes foncières. |
| 05-334 | 13-04-05 | Lettre de MONSIEUR MARTIN LÉVESQUE, directeur planification et développement du territoire, VILLE DE BELOEIL, transmettant la nouvelle version du plan et du tableau relatifs à leurs espaces résiduels. |
| 05-335 | 13-04-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 710-05, pour avis de conformité. |
| 05-336 | 13-04-05 | Copie d'une lettre de MONSIEUR CLÉMENT DESROSIERS, analyste, C.P.T.A.Q., adressée à MONSIEUR RÉJEAN RACINE, URGEL DELISLE ET ASS., relativement à certaines considérations techniques pour le projet du cours d'eau Roy situé sur le territoire de la ville de Carignan. |
| 05-337 | 13-04-05 | Lettre de MONSIEUR JACQUES DURAND, président, C.L.D. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à leur assemblée générale annuelle, le 20 avril 2005. |
| 05-338 | 13-04-05 | Lettre de MADAME SUZANNE CÔTÉ, SODEPLAN, offrant leurs services en design et gestion de l'aménagement de bureaux, relativement à la construction du siège social de la M.R.C. |
| 05-339 | 14-04-05 | Lettre de MONSIEUR MARTIN DARAICHE, attaché politique, CABINET DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 05-03-057 portant sur l'entente de partenariat FLI / SOLIDE. |
| 05-340 | 14-04-05 | Lettre de MADAME MANON LECOURS, conseillère spéciale, CABINET DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre lettre concernant les dispositions relatives aux cours d'eau prévues au projet de loi 62. |
| 05-341 | 14-04-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du Conseil de la M.R.C. du 3 mars 2005. |
| 05-342 | 14-04-05 | Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur la vente d'immeubles pour non paiement de taxes foncières. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

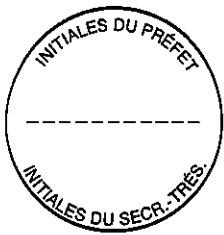
- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-343 | 14-04-05 | Courriel de MONSIEUR DOMINIQUE LONGPRE, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE JOLIETTE, transmettant la résolution numéro 63-04-2005 demandant des correctifs à la loi sur les architectes, pour appui de notre M.R.C. |
| 05-344 | 15-04-05 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffier, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 845-109. |
| 05-345 | 15-04-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-103-2005, pour avis de conformité. |
| 05-346 | 15-04-05 | Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, confirmant leur appui à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu pour l'obtention d'une demande de conformité relativement au projet d'assainissement des eaux usées. |
| 05-347 | 15-04-05 | Lettre de MADAME CAROLE JUTRAS, direction de l'aménagement et du développement local, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, transmettant un guide explicatif sur la consultation publique d'élevage porcin. |
| 05-348 | 15-04-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant du retrait des règlements d'emprunt numéros 1512-00-2005 et 1513-00-2005. |
| 05-349 | 18-04-05 | Certificat d'affichage de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, d'un avis portant sur la vente d'immeubles pour non paiement des taxes foncières. |
| 05-350 | 18-04-05 | Lettre de MONSIEUR YVES LAFORTUNE, direction de l'aménagement métropolitain et des relations institutionnelles, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, relativement aux nouvelles orientations gouvernementales de la loi 54 visant l'encadrement des élevages à forte charge d'odeur. |
| 05-351 | 18-04-05 | Lettre de MONSIEUR PAUL THIBAUT, président, ASSOCIATION POUR LA PROTECTION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU MONT ROUGEMONT, demandant notre appui dans le projet de réaménagement de leurs sentiers et d'élaboration d'un plan d'aménagement forestier. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-352 | 18-04-05 | Copie d'une lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, adressée à MONSIEUR MAXIME FORTIER, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, les informant de leur désir de ne pas participer à la phase II du programme d'aide financière pour les maisons lézardées. |
| 05-353 | 18-04-05 | Lettre de MONSIEUR RICHARD MONTPETIT, directeur des services corporatifs et du C.R.M., et de MONSIEUR MICHEL TOUCHETTE, conseiller aux achats regroupés, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant d'un nouveau regroupement d'achat de cartouches d'encre réusinées. |
| 05-354 | 19-04-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros U-120-98, U-120-100, U-130-36 et U-180-10, pour avis de conformité. |
| 05-355 | 19-04-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les règlements d'urbanisme U-110-10, U-130-34 et U-140-6, pour avis de conformité. |
| 05-356 | 20-04-05 | Lettre de MONSIEUR MANUEL ST-PIERRE, chargé de projets, BPR-ENVIRAQUA, répondant aux questions soulevées par le Comité consultatif agricole de la M.R.C. relativement à la station d'épuration des eaux usées à St-Charles-sur-Richelieu. |
| 05-357 | 20-04-05 | Certificat de publication de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur la vente d'immeubles pour non paiement de taxes foncières. |
| 05-358 | 20-04-05 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffier, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les règlements d'emprunt numéros 1070 et 1071, pour avis d'opportunité. |
| 05-359 | 20-04-05 | Lettre de MONSIEUR MARTIN TREMBLAY, directeur adjoint, LE GROUPE DESFOR, offrant leurs services au niveau environnemental, forestier, géomatique et urbanisme. |
| 05-360 | 21-04-05 | Lettre de MADAME CATHERINE TURGEON, secrétaire, SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAIT DE LA RÉGION DE ST-JEAN / VALLEYFIELD, nous transmettant leur nouveau bulletin d'information générale sur la production laitière. |
| 05-361 | 21-04-05 | Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant une brochure, intitulée : "Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale - la décentralisation". |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|---|
| 05-362 | 21-04-05 | Lettre de MONSIEUR GAËTAN LAFRANCE, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2005-04-087 concernant une demande d'aide financière pour la société d'agriculture du comté de Verchères. |
| 05-363 | 21-04-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS BLANCHARD, directeur général, CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA, nous invitant à une rencontre d'information et d'échanges le 4 mai 2005. |
| 05-364 | 22-04-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement numéro 96 modifiant leur règlement de contrôle intérimaire numéro 49. |
| 05-365 | 22-04-05 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de nos correspondances relatives à l'entrée en vigueur du règlement numéro 14-27 et à l'adoption du règlement numéro 14-25 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 05-366 | 22-04-05 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception de notre règlement numéro 33-05-01 modifiant notre règlement de contrôle intérimaire numéro 33-02. |

PUBLICATIONS – MARS-AVRIL 2005

- | | |
|----------------------|--------------------------------|
| Bio Clips | Vol. 13, no 11
22 mars 2005 |
| HazMat Management | February /
March 2005 |
| Quorum Vol. 30, no 3 | Avril-Mai 2005 |
| Bio Clips | Vol. 13, no 12
29 mars 2005 |
| Stratégies | Vol.4, no 1
Mars 2005 |
| Bio Clips | Vol. 13, no 13
5 avril 2005 |
| Le Thalweg | Vol. 3, no 1
Printemps 2005 |
| Le Monde forestier | Vol. 19, no 3
Avril 2005 |
| Urbanité | Mars 2005 |
| L'itinéraire | Hiver 2005 |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Le journal de la moisson	Printemps 2005 Vol. 5, no 1
Québec Rural	Vol. 14, no 2 Avril 2005
L'APSAM	Printemps 2005 Vol. 14, no 1
Gestion et technologies agricoles	Vol. 30, no 3 20 avril 2005

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

05-05-101

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 05-05, du chèque 12171 au chèque 12224, pour un montant total de 117 875,58 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

7.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements d'emprunt numéros 1070 et 1071

- Règlement d'emprunt numéro 1070

05-05-102

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1070 décrète l'exécution de travaux de réfection d'infrastructures d'aqueduc, de voirie, d'égout pluvial, de construction de bordures de trottoir pour des rues inscrites à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ainsi que l'aménagement d'un nouvel accès à une école existante;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beudet



No de résolution
ou annotation

05-05-102
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement d'emprunt numéro 1070 de la ville de Mont-Saint-Hilaire, décrétant l'exécution de travaux de réfection d'infrastructures d'aqueduc, de voirie, d'égout pluvial, de construction de bordures de trottoir pour des rues inscrites à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ainsi que l'aménagement d'un nouvel accès à une école existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement d'emprunt numéro 1071

05-05-103

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1071 décrète l'exécution de travaux d'aménagement, d'achat d'équipements et de jeux dans des parcs existants, de travaux d'infrastructures et de réfection dans diverses rues ainsi que l'installation de chambres d'aqueduc et d'équipements de télémétrie dans des postes de surpression;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement d'emprunt numéro 1071 de la ville de Mont-Saint-Hilaire, décrétant l'exécution de travaux d'aménagement, d'achat d'équipements et de jeux dans des parcs existants, de travaux d'infrastructures et de réfection dans diverses rues ainsi que l'installation de chambres d'aqueduc et d'équipements de télémétrie dans des postes de surpression.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement d'emprunt numéro 05-03

05-05-104

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 05-03 décrète l'exécution de travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire desservant une partie du territoire inscrit à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ou déjà développé à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement



No de résolution
ou annotation

05-05-104
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement d'emprunt numéro 05-03 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, décrétant l'exécution de travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire desservant une partie du territoire inscrit à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ou déjà développé à des fins autres que l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Ville de Beloeil : règlement d'emprunt numéro 1522-00-2005

05-05-105

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1522-00-2005 décrète l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de fondation de rue pour de nouvelles rues inscrites à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement d'emprunt numéro 1522-00-2005 de la ville de Beloeil décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de fondation de rue pour de nouvelles rues inscrites à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

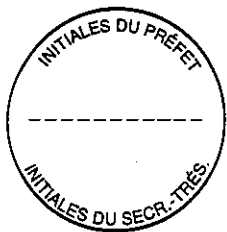
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
25 AVRIL 2005 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL
D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2005 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
28 AVRIL 2005 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2005 du Comité consultatif agricole.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 10. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 27 AVRIL 2005
DU COMITÉ DES FINANCES**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la réunion du 27 avril 2005 du Comité des finances.

**POINT 11. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

11.1 Procès-verbal de la séance du 24 février 2005

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 24 février 2005 du Comité de sécurité incendie.

11.2 Procès-verbal de la séance du 27 avril 2005

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 27 avril 2005 du Comité de sécurité incendie.

POINT 12. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

12.1 Ville de Beloeil : règlements de modification

- Règlement numéro 1248-104-2005 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-104-2005 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-104-2005, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-104-2005, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-04-037, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-104-2005 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beudet
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-104-2005, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05-05-106



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

05-05-107

– Règlement numéro 1248-105-2005 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-105-2005 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-105-2005, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-105-2005, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-04-038, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-105-2005 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beudet
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-105-2005, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-149A modifiant le règlement de zonage

– Règlement numéro 93-02-149A modifiant le règlement de zonage

05-05-108

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-149A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-149A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-149A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-04-040, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-149A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-149A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 13. DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC : REGISTRE DE
PRODUCTION ANIMALE**

05-05-109

ATTENDU QUE la Loi 54 a introduit de nouveaux pouvoirs de règlement pour les municipalités en ce qui concerne le contingentement ou le zonage relatif aux établissements de production animale générant de fortes charges d'odeur;

ATTENDU QUE pour se prévaloir des nouveaux pouvoirs de règlement, les municipalités doivent d'abord établir un portrait adéquat de la zone agricole;

ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C. doit au préalable obtenir les données relatives aux établissements de production animale de son territoire de la part du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le tout tel que prévu aux orientations gouvernementales à ce sujet

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

ET RÉSOLU DE demander au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de fournir, à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le registre de production animale mis à jour afin de lui permettre de dresser un portrait adéquat de sa zone agricole et de déterminer s'il est opportun d'exercer le pouvoir de réglementer, tel que reconnu par la Loi.

DE demander l'appui des M.R.C. adjacentes dans le cadre des démarches entreprises auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. POLITIQUE CULTURELLE : DÉPÔT DU PROJET

Les représentants de la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu déposent le projet de politique culturelle régionale. Il est convenu de prévoir un retour sur le sujet lors de la séance du mois de juin 2005.

POINT 15. BRANCHE 7 DU RUISSEAU COCHON

15.1 Adoption du règlement

ATTENDU QUE la branche 7 du Ruisseau Cochon est située dans la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE, conséquemment, le cours d'eau est sous la juridiction de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE les pouvoirs et les obligations découlant de l'application des articles 795 et 852 du Code municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné, conformément à l'article 445 du Code municipal;

05-05-110



No de résolution
ou annotation

05-05-110
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'après audition des intéressés, dûment convoqués, et examen au mérite du projet préparé par la firme B.M.I. experts-conseils inc., il y a lieu d'ordonner l'exécution des travaux d'entretien dans la branche 7 du Ruisseau Cochon

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 05-1421-19-01, intitulé : "Entretien du cours d'eau branche 7 du Ruisseau Cochon", soit et est adopté tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Octroi du contrat d'entretien

05-05-111

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. a adopté le règlement numéro 05-1421-19-01, intitulé : "Entretien du cours d'eau branche 7 du Ruisseau Cochon", relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau branche 7 du Ruisseau Cochon;

ATTENDU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc., dûment mandatée par le Conseil de la M.R.C. pour la réalisation des plans et devis, a procédé à des demandes de soumissions par appel d'offres sur invitation, puis de gré à gré;

ATTENDU QUE trois (3) firmes ont déposé une soumission, à savoir :

- Jean Roch Brodeur;
- Drainage Ostiguy et Robert Inc.;
- Drainage Richelieu Inc.;

ATTENDU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc., qui a procédé à l'analyse, recommande de retenir la soumission de la compagnie Drainage Ostiguy et Robert Inc. puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

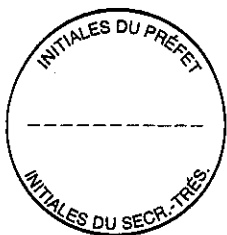
ET RÉSOLU DE retenir les services de la compagnie Drainage Ostiguy et Robert Inc. pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau branche 7 du Ruisseau Cochon, tel que décrit dans son offre de service du 2 mai 2005, au montant de 7 742,61 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Nomination du surveillant des travaux

05-05-112

ATTENDU QUE Conseil de la M.R.C. a retenu les services de la compagnie Drainage Ostiguy et Robert Inc. pour réaliser les travaux d'entretien du cours d'eau branche 7 du Ruisseau Cochon;



No de résolution
ou annotation

05-05-112
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un surveillant pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc. a procédé à la réalisation des plans et devis, de même qu'à l'analyse des soumissions

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier
APPUYÉE PAR Monsieur Benoit DeGagné

ET RÉSOLU DE retenir les services de la firme B.M.I. experts-conseils inc., à titre de surveillant des travaux, pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau branche 7 du Ruisseau Cochon selon les conditions établies dans l'offre de service du 2 mai 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF AU SIÈGE SOCIAL : AVIS DE MOTION

05-05-113

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR PIERRE BOURBONNAIS À L'EFFET QU'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT, RELATIF À LA CONSTRUCTION ET À L'AMÉNAGEMENT D'UN IMMEUBLE ABRITANT LE NOUVEAU SIÈGE SOCIAL AINSI QU'AUX FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT, SERA ADOPTÉ LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

POINT 17. AIDE FINANCIÈRE DU M.A.M.R.

05-05-114

ATTENDU QUE chaque M.R.C. du Québec peut bénéficier d'une aide financière de la part du ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE pour bénéficier de cette aide financière en 2005, la M.R.C. doit soumettre au ministère un plan de travail exposant les actions qui seront réalisées avec l'aide financière demandée;

ATTENDU QUE la M.R.C. doit également présenter les actions qui ont été réalisées, en 2004, avec l'aide financière obtenue;

ATTENDU QU'un document à cet effet a été soumis au Conseil qui, après en avoir pris connaissance, s'en déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU D'adopter le document, intitulé : "Programme d'aide financière aux M.R.C., bilan des activités 2004 et programme de travail 2005".

DE demander au ministère des Affaires municipales et des Régions d'obtenir l'aide financière nécessaire à la mise en œuvre du plan de travail pour l'année 2005, soit un montant de 52 185,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 18. EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

05-05-115

ATTENDU QUE madame Annie-Claude Martel a donné sa démission à titre de secrétaire exécutive de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le poste de secrétaire exécutive doit être comblé;

ATTENDU QUE le personnel de la M.R.C. a procédé à un processus de sélection pour combler le poste de secrétaire exécutive;

ATTENDU QUE le processus de sélection a permis de retenir la candidature de madame Francine Charron

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE madame Francine Charron soit et est engagée pour occuper le poste de secrétaire exécutive.

QUE le salaire de madame Charron soit et est établi en fonction des conditions à l'échelon 1 de la grille salariale prévue et adoptée à cet effet par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour le poste de secrétaire exécutive.

QUE madame Charron puisse avoir accès à la permanence après une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. MEUBLÉTOU : AIDE FINANCIÈRE

05-05-116

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a convenu d'accorder une aide financière de 25 000 \$ par année à l'organisme Meublétout, à compter de l'année 2005;

ATTENDU QU'un bilan des activités de l'année 2004 ainsi qu'une présentation des projets pour l'année 2005 de l'organisme Meublétout ont été présentés au Comité des finances;

ATTENDU QUE le Comité des finances recommande au Conseil de verser l'aide financière à Meublétout pour l'année 2005

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'aide financière de 25 000 \$, reconnue par la résolution numéro 04-08-161, soit et est versée à l'organisme Meublétout pour l'année 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

05-05-117

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 20. DEMANDES D'APPUI

20.1 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie : redevances

ATTENDU QU'un règlement provincial relatif aux redevances perçues pour les matières résiduelles doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QUE les exploitants de lieux d'élimination visés par le règlement devront payer une redevance de 10 dollars pour chaque tonne de matières enfouies ou incinérées;

ATTENDU QUE l'application de ce règlement représente, pour l'ensemble des municipalités du Québec, une dépense annuelle nouvelle d'environ 26,4 millions de dollars;

ATTENDU QUE, selon le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 85% des sommes perçues devraient être redistribuées aux municipalités pour favoriser la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec discutent actuellement d'une redistribution des sommes perçues sur une base de performance eu égard à l'atteinte des objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;

ATTENDU QUE l'article 53.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ne responsabilise les municipalités que pour favoriser la mise en œuvre de la politique gouvernementale et non l'atteinte des objectifs qui y sont enchâssés;

ATTENDU QUE le gouvernement pourra, à son gré, réduire le pourcentage de redistribution aux municipalités des sommes perçues dans le cadre de ce règlement;

ATTENDU QU'une réduction du pourcentage de redistribution pourrait léser des municipalités qui ont investi dans des infrastructures ou des services dédiés à la gestion des matières résiduelles

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU DE demander à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités de tenir compte des points suivants lors des négociations avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant la redistribution des montants provenant de l'application du règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés :

- que le pourcentage de 85% de redistribution aux corps publics municipaux soit clairement indiqué au règlement;
- que le mode de redistribution aux municipalités soit tributaire de la performance et du degré d'atteinte des objectifs provinciaux;



No de résolution
ou annotation

05-05-117
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- que le mode de redistribution aux municipalités soit maintenu sur une base unitaire qui tiendra compte des programmes en milieu éloigné, compte tenu des coûts de transport, du peu de concurrence sur le marché et des faibles quantités générées;
- que les revenus d'intérêts et d'amendes perçus par le gouvernement, suite à l'application de règlement, soient ajoutés au fonds à être remis aux municipalités;
- que les revenus générés par l'application du règlement soient uniquement affectés à des activités directement associées à la gestion des matières résiduelles et non pas à d'autres fins prévues au plan de développement durable déposé par le Ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2 M.R.C. de Joliette : Loi sur les architectes

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à cette demande.

20.3 M.R.C. de l'Assomption : matières résiduelles

Les membre du Conseil conviennent de ne pas donner suite à cette demande.

20.4 APDDMR : projet d'harmonisation de l'utilisation des sentiers du mont Rougemont

05-05-118

ATTENDU QUE l'association pour la protection et le développement durable du Mont Rougemont, l'APDDMR sollicite notre appui dans ses démarches visant l'obtention d'une aide financière du ministère des Ressources naturelles en vue de réaliser une démarche de concertation et de planification pour l'utilisation des sentiers existants dans la montagne, en vue d'harmoniser la volonté des propriétaires avec la capacité de support du milieu naturel;

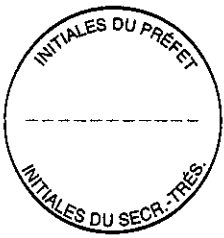
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. se dit favorable à la réalisation d'une telle démarche

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. appuie l'association pour la protection et le développement durable du mont Rougemont, l'APDDMR, dans ses démarches visant l'obtention d'une aide financière du ministère des Ressources naturelles pour un projet d'harmonisation de l'utilisation des sentiers du mont Rougemont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 21. DIVERS

21.1 Règlement relatif à la tarification des consultations : avis de motion

05-05-119

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR ROBERT BEAUDRY À L'EFFET QU'UN RÈGLEMENT, RELATIF À LA TARIFICATION POUVANT ÊTRE EXIGÉE À UNE MUNICIPALITÉ QUI DEMANDE À LA M.R.C. DE TENIR UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR L'IMPLANTATION D'UN ÉTABLISSEMENT DE PRODUCTION ANIMALE À FORTE CHARGE D'ODEUR, SERA DÉPOSÉ POUR ADOPTION LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

POINT 22. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, citoyen de la ville de Mont-Saint-Hilaire, indique aux membres du Conseil que plusieurs producteurs agricoles ont déjà communiqué les informations relatives au cheptel animal à leur municipalité, il y a de cela quelques années, dans le cadre de l'application de la Loi 184. De ce fait, il s'interroge sur la nécessité pour la M.R.C. de demander, au Ministre de l'Agriculture, les informations relatives aux cheptels des établissements de production animale.

POINT 23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

05-05-120

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 50.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet